



**Ministère de l'Éducation Nationale
de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche**

MiPNES - Mission de la pédagogie et du numérique pour l'enseignement supérieur

Appel à manifestation d'intérêt 2016 « Transformation pédagogique et numérique »

1. Présentation générale

Le ministère chargé de l'enseignement supérieur lance un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour susciter l'évolution des dispositifs et des pratiques de formation en réponse au besoin de développement de campus intelligents.

Cet AMI, qui s'adresse aux opérateurs de l'enseignement supérieur chargés de mission de service public, doit contribuer à l'opérationnalisation de plusieurs propositions issues du rapport de la StraNES¹, de la conférence de consensus « Réussite et échec dans l'enseignement supérieur : quels éclairages de la recherche ? », des travaux du Comité d'orientation du numérique pour l'enseignement supérieur (CODORNUM) et du Conseil National du Numérique (CNUM).

Il se décline en quatre thématiques :

- n°1 : Dynamisation des communautés d'acteurs pour mieux enseigner et faire apprendre
- n°2 : Mutualisation d'actions numériques à l'échelle des territoires
- n°3 : Innovations dans les formations et impacts sur les lieux d'apprentissage et/ou les environnements de travail
- n°4 : Production/éditorialisation de ressources pédagogiques et accompagnement de leurs usages.

L'attention sera plus particulièrement portée sur les effets de synergie et de mutualisation produits par ces initiatives au sein des sites et des établissements, ainsi que sur leur transférabilité à d'autres contextes. Les porteurs des actions financées dans le cadre de cet appel seront sollicités en contrepartie pour constituer une communauté d'acteurs appelée à développer une expertise capitalisée aux niveaux local et national.

Les projets seront sélectionnés selon les critères suivants :

- approche explicitement définie, articulée avec la stratégie politique globale décrite dans le contrat de site et/ou le contrat d'établissement actuel ou en cours d'élaboration en fonction des vagues (axe numérique, axe documentaire, axe RH... de la stratégie générale de l'établissement)
- valeur ajoutée en termes d'impact sur les pratiques pédagogiques et la réussite des étudiants, sur la qualité des formations

¹ Le rapport précise notamment « pour mieux faire réussir les étudiants et les préparer à la société apprenante et au numérique ».

- objectifs et modalités de collaboration entre acteurs ou équipes d'acteurs
- articulation avec une équipe de recherche pour exploiter les résultats produits par l'initiative, modalités de recueil et d'analyse
- potentiel de transférabilité de l'initiative (en dehors du périmètre initial)
- nature des livrables, publications scientifiques ou support de communication, et modalités de diffusion envisagées
- qualité de la démarche, délai de mise en œuvre et pertinence de l'allocation des ressources.

Le montant dédié à cet AMI pour l'ensemble des quatre thématiques s'élève à 1 500 000 euros. Chaque projet retenu sera co-financé au maximum pour moitié du budget total par le ministère avec un plafond de 70 000 euros. Il devra faire apparaître explicitement l'origine et le statut des co-financements. Ce montage a pour but d'inciter les équipes à s'engager dans un périmètre d'actions pérennes, à la fois significatif et restreint, et d'insuffler une dynamique d'innovation réaliste, en cohérence avec les contraintes financières des établissements.

Les initiatives soutenues devront se concrétiser par des livrables opérationnels contribuant à la diffusion des résultats et des processus mis en œuvre, notamment via le portail sup-numerique.gouv.fr.

Une équipe de la DGESIP, sous la responsabilité de la MiPNES, assurera le suivi des projets et l'animation des groupes de porteurs d'initiatives. Elle veillera tout particulièrement à la transférabilité d'expériences et à la constitution d'un corpus partagé de pratiques et de savoirs communs, propice à la transformation pédagogique et à la transition numérique.

Les dossiers de candidature, rédigés suivant le cadre simplifié du cahier des charges figurant en annexe, seront envoyés au format numérique à ami.mipnes@enseignementsup.gouv.fr en respectant le calendrier suivant :

Etapes	Dates limites
Envoi du projet initial par les candidats	08-07-2016
Communication des résultats de pré-sélection des projets par le jury (composé d'experts DGESIP)	19-07-2016
Accompagnement (demandes de précisions et/ou d'améliorations) des projets pré-sélectionnés	du 22-08 au 07-09-2016
Envoi par les candidats du projet révisé en fonction des commentaires produits par le jury sur les projets initiaux pré-sélectionnés	08-09-2016
Communication des résultats de la sélection finale des projets par le jury	16-09-2016
Notification aux établissements	A partir du 16-09-2016

2. Attendus spécifiques pour chaque thématique

2.1. Dynamisation des communautés d'acteurs pour mieux enseigner et faire apprendre

Le MENESR a programmé, en 2016 cinq journées interrégionales destinées à soutenir la création de communautés d'acteurs à l'échelle d'un territoire (ComUE, inter-ComUE, associations, etc.) afin de faire évoluer les pratiques d'enseignement en faveur des acquis d'apprentissage des étudiants. La dynamique mise en place vise l'organisation d'actions fédératrices d'accompagnement à la transformation pédagogique, intégrant les dispositifs locaux de formation et les viviers de compétences existants (UNR, UNT, CREAMOOC, IDEFI, IDEFI-N, etc.), et la sensibilisation à la nécessaire professionnalisation des acteurs (gouvernances, enseignants et chercheurs, ingénieurs et conseillers pédagogiques, personnels de documentation, de cellules

audiovisuelle, TICE, numérique, etc.).

Si des actions déjà en place pour le soutien à la pédagogie et au développement des usages numériques méritent d'être mieux connues, elles doivent aussi gagner en ampleur et en cohérence. Les initiatives attendues ont vocation à structurer la fonction des COMUE ou associations dans le pilotage de la transformation pédagogique. Elles peuvent prendre la forme de nouvelles organisations (services, réseaux, environnements physiques ou virtuels, etc.) ou d'innovations telles que la réalisation de projets de formation mutualisée à l'échelle d'un site pour les personnels en réponse à une problématique choisie. Les équipes pourront s'inspirer d'exemples de mutualisation ayant donné lieu à l'émergence de structures fédératives (Maison des sciences de l'Homme, Centre de culture numérique, etc.).

Un volet recherche contribuant à repenser l'enseignement fera partie intégrante de l'initiative en vue de : (1) mieux connaître le développement des actions de soutien à la formation, à l'ingénierie pédagogique et documentaire au service de l'enseignement, (2) produire des analyses sur les réalisations à des fins d'amélioration continue des pratiques, (3) documenter les expertises développées par les acteurs en présence et les mobiliser dans d'autres contextes.

2.2. Mutualisation d'actions numériques à l'échelle des territoires

Le MENESR a lancé au printemps 2016 un nouveau réseau d'acteurs du numérique au sein des territoires : Num21. Ce réseau, ouvert à tous (Vice-présidents numériques, directeurs de système d'information, chargés de mission numérique...) doit créer, renforcer et soutenir les mutualisations, les coopérations, les échanges de bonnes pratiques dans le domaine du numérique.

Dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt, trois thématiques de projets sont proposées:

- La construction de prototypes de logiciels permettant l'analyse des coûts et la construction de modèles économiques liés au numérique.
Ces prototypes devraient, entre autre, permettre de :
 - déterminer les coûts de services numériques, en particulier dans le cas de mutualisations;
 - comparer les coûts de services;
 - déterminer l'opportunité des projets.
- La réalisation de cartographies ou d'outils de cartographie des compétences numériques au sein d'un territoire.
- La réalisation de démonstrateurs mettant en valeur un écosystème d'outils intégrés dans le SI de chaque établissement
 - Ces démonstrateurs comprendront par exemple :
 - des espaces de stockage pour protéger les données de l'enseignement supérieur
 - des outils d'édition partagée de documents
 - des services de messagerie, de tchat, de visioconférence
 - des outils de workflow documentaires
 - des outils de gestion de vidéos pédagogiques avec des fonctions d'annotation
 - ...

Les initiatives attendues suite à ce travail doivent permettre, entre autres, d'amplifier et d'enrichir l'offre de services aux usagers sur des thématiques nouvelles.

2.3. Innovations dans les formations et impacts sur les lieux d'apprentissage et/ou les environnements de travail

Aujourd'hui le modèle conventionnel de l'enseignement supérieur répond difficilement aux aspirations, aux besoins des usagers et plus généralement aux attentes de la société. La conception même des formations doit évoluer pour prendre en compte la transformation numérique au niveau des environnements de travail et des espaces physiques d'apprentissage et favoriser *in fine* les acquis des étudiants et leur réussite académique et éducative. Ce changement doit se traduire par des actions concrètes, si possible articulées avec la recherche, pour (1) organiser des scénarios pédagogiques permettant de donner du sens aux enseignements et accroître ainsi l'engagement des étudiants, (2) passer d'une « approche cours » à une « approche programme », basée sur la mobilisation d'équipes pédagogiques autour de l'acquisition et de la certification de compétences, permettant de structurer des parcours flexibles et adaptés, (3) repenser les dispositifs pédagogiques en les centrant sur les usagers et en les soutenant par une conception des espaces physiques et numériques au service d'une pédagogie active et explicite, (4) faciliter les « lieux connectés » formels ou informels pour favoriser le développement d'un sentiment d'appartenance, l'engagement et la persévérance des étudiants.

Les initiatives attendues devront s'inscrire dans les perspectives esquissées et apporter, par exemple, des solutions expérimentées à des questions du type :

- comment animer et susciter la mobilisation, l'engagement, la cohésion d'équipes pédagogiques ?
- comment évaluer et valider les compétences visées ? quelle prise en compte du contexte de leur acquisition : collectif, individuel, formel, informel, non-formel... ?
- comment mettre en cohérence des lieux pour l'apprenant (plateforme LMS en continuité du temps en présentiel, examens délocalisés, environnements numériques ubiquitaires, tiers-lieux d'apprentissage, fablab, e-portfolio comme média de continuum dans les formations en alternance, robots de télé-présence, avatars numériques...) ?
- quelles adaptations aux publics spécifiques et à la diversité des expériences d'apprentissage (FTLV, FOAD, étudiants étrangers, handicap, formation en milieux fermés type milieu carcéral, formation en milieu hospitalier...) ?

2.4. Production / éditorialisation de ressources pédagogiques et accompagnement de leurs usages.

Depuis le début des années 2000, l'Etat a fortement soutenu la production de ressources éducatives libres en confiant aux UNT la mission de les développer par champ disciplinaire. L'évolution des rapports à la formation et à l'apprentissage, la dématérialisation et la multiplication des ressources pédagogiques, libres et éditoriales, interrogent les métiers et les acteurs sur les pratiques d'utilisation et de production des ressources et sur les formes d'accompagnement d'une nouvelle littérature numérique et informationnelle dans tous les cursus de formation.

Au printemps 2016, le CODORNUM a préconisé le développement de l'enseignement à distance, l'élaboration de ressources d'aide à l'orientation, au positionnement et à la mobilité des étudiants, ainsi que l'accompagnement des équipes pédagogiques à l'usage de ces ressources. Comment permettre aux étudiants d'accéder à une gamme variée de ressources pédagogiques numériques ? Comment favoriser l'extension d'une offre éditoriale numérique de niveau 1^{er}

cycle (*ebooks*) encore insuffisamment développée ? Comment communiquer pour valoriser les ressources et articuler les différents niveaux de maillages territoriaux (nationaux, régionaux et locaux) ? Comment faire collaborer les différentes filières professionnelles (enseignants, personnels de documentation, etc.) ?

Les initiatives attendues ont vocation à aider les étudiants et les enseignants par la valorisation des ressources pédagogiques réutilisables par tous et contribuer ainsi aux « communs du savoir ». Elles doivent aussi faciliter l'utilisation des ressources produites par des choix adaptés aux besoins repérés (organisation en pédagogthèques, granularité modulable...) et par un accompagnement des équipes utilisatrices (guides, travail en équipe projet...).

Aussi, des coopérations et des synergies seront développées et renforcées : les UNT, les enseignants, les personnels des services d'appui, les personnels de documentation, devront notamment s'organiser pour travailler sur des objectifs partagés et donner corps à des « équipes pédagogiques élargies ».

Les projets porteront soit sur des productions nouvelles et leurs usages, soit sur l'utilisation innovante de ressources déjà existantes et de nature diverse (*ebooks* d'éditeurs, ressources éducatives libres, documents pédagogiques internes aux établissements) au sein de parcours de formation. Des initiatives telles que le développement d'outils de recherche collaborative et de *crowdsourcing*, ou bien encore l'intégration dans les services de documentation et de multimedia des normes de type TinCan² API, sont attendues. Chacun d'eux intégrera si possible un dispositif permettant l'analyse des usages.

Dans le cas des initiatives qui font appel à des ressources éditoriales, l'observatoire numérique de l'enseignement supérieur (ONES)³ définira avec les éditeurs les conditions de mise à disposition des titres et réalisera un suivi des usages liés à ces ressources.

3. Contacts

Toute demande de précision complémentaire concernant les différentes thématiques peut être adressée à :

- n°1 : didier.pauelin@enseignementsup.gouv.fr
- n°2 : franck.estay@enseignementsup.gouv.fr
- n°3 : patricia.arnault@enseignementsup.gouv.fr
- n°4 : (REL) perrine.decoetlogon@enseignementsup.gouv.fr, (Ressources éditoriales) dominique.aussant@recherche.gouv.fr

² Norme du futur visant à remplacer SCORM

³ <http://www.observatoiredeunumerique.fr/pr%C3%A9sentation>